

Image not found or type unknown



Accompte entre particuliers

Par **totorina**, le **23/09/2008** à **08:18**

Bonjour, je vends une auto, et une personne m'a versé un acompte pour la réserver. Finalement elle s'est désistée et me demande le remboursement sans délai ! Suis-je en droit de réclamer un dédommagement pour vente cassée ? Cette personne m'a affirmé que seuls les pros avaient ce recours... merci pour vos réponses.

Par **totorina**, le **04/10/2008** à **15:29**

personne n'a de réponse, c'est assez urgent svp ! Merci

Par **Patricia**, le **05/10/2008** à **21:26**

Bonsoir, La définition de l'acompte est la même pour tout le monde. Dans le domaine de la vente, il oblige l'acheteur et le vendeur à honorer le contrat. Si rétractation de la part de l'acheteur, il peut effectivement vous payer des dommages et intérêts. Reste à savoir ce qui a été convenu entre vous ? L'acompte et l'arrhe n'ont pas la même valeur juridique... Cordialement

Par **gloran**, le **08/10/2008** à **23:02**

Si le contrat signé ne précise rien, ce sera des arrhes. Dans ce cas l'acheteur peut se désister

mais vous laisse les arrhes.
Si ce sont des acomptes, l'acheteur est engagé. Faites au préalable une mise en demeure (recommandé AR bien entendu) de payer le solde et d'accepter la livraison.